



Conseil d'administration

358^e session, Genève, 9-19 novembre 2026

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 13 octobre 2026

Original: anglais

Point sur les locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan et les locaux du Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan à Islamabad

► Point sur les locaux de l'OIT à Abidjan

1. À sa 356^e session (mars-avril 2026), le Conseil d'administration a été informé que le projet de réaménagement des locaux dont l'OIT est propriétaire à Abidjan avait démarré et que les travaux de démolition étaient en cours.
2. Cependant, depuis la fin mars 2026, d'importantes difficultés ont entravé l'avancement des travaux. Les opérations de démolition ont considérablement ralenti, jusqu'à s'arrêter complètement. Parallèlement, le Bureau a constaté des manquements graves et répétés de la part de l'entreprise de construction, notamment en ce qui concerne sa gestion opérationnelle, la mobilisation du personnel et des ressources essentiels, le respect de ses obligations contractuelles et sa capacité à achever les travaux dans le délai convenu.
3. En mai 2026, l'entreprise a présenté un plan correctif prévoyant un achèvement des travaux environ vingt mois après la date fixée dans le contrat. Dans le même temps, le Bureau a relevé certains points préoccupants quant au respect des conditions générales applicables aux contrats de l'OIT. Certains signes indiquaient en outre que la capacité financière de l'entreprise à poursuivre la mise en œuvre du projet diminuait rapidement. Pris dans leur ensemble, ces éléments exposaient l'Organisation à des risques importants sur les plans opérationnel, financier et contractuel.

4. Dès l'apparition de ces craintes quant au respect par l'entreprise de ses obligations dans le cadre du projet, le Bureau a demandé à celle-ci des éclaircissements ainsi que les pièces justificatives pertinentes attestant du respect des dispositions applicables. Le Bureau a considéré que ces questions appelaient une attention et une vérification immédiates.
5. En juin 2026, conformément aux dispositions du contrat et avec la pleine participation du comité de pilotage du projet à la gestion et au suivi de la situation, le Bureau a engagé une procédure formelle et adressé à l'entreprise une mise en demeure de remédier aux manquements contractuels constatés et de reprendre effectivement les travaux dans le délai prescrit. Après avoir examiné la réponse de l'entreprise et constaté l'absence d'activité sur le chantier malgré les engagements pris par cette dernière de reprendre rapidement les travaux, le Bureau a conclu que les principaux manquements contractuels n'avaient pas été corrigés de manière satisfaisante et que l'entreprise ne disposait pas des capacités financières et opérationnelles nécessaires pour mener à bien le projet dans des conditions acceptables.
6. En juillet 2026, à l'issue d'un nouvel examen approfondi des aspects contractuels, techniques et financiers, le Bureau a décidé de résilier le contrat de construction. Il a notifié cette résiliation à l'entreprise, engagé la procédure de clôture contractuelle et pris les mesures nécessaires pour préserver les intérêts financiers de l'Organisation, notamment en vue du recouvrement des sommes dues au titre du contrat.
7. En août 2026, le Bureau a fait appel à la garantie bancaire à première demande couvrant l'avance de 2,3 millions de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) versée à l'entreprise au début des travaux. Il a recouvré la totalité de cette somme.
8. En septembre 2026, le bâtiment principal avait été partiellement démoli et il ne restait plus que deux étages. Dans l'attente d'une décision sur l'avenir du projet, le Bureau a pris des mesures pour sécuriser et entretenir le site.

Incidences financières et prochaines étapes

9. Le budget approuvé pour le projet s'élève à 11,2 millions de dollars É.-U. (provision pour imprévus comprise). En septembre 2026, les dépenses engagées dans le cadre du projet (hors montant recouvré au titre de la garantie bancaire) s'élevaient à environ 1,2 million de dollars É.-U. Elles comprenaient notamment les dépenses relatives au contrat de construction, à la gestion du projet, aux services d'architecture et d'ingénierie, au contrôle de la qualité et à l'assurance de la construction.
10. La résiliation du contrat de construction aura des incidences sur le coût global et le calendrier du projet. Des coûts de fonctionnement transitoires seront engagés jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à la suite à donner et que les mesures convenues soient mises en œuvre. Ces coûts comprennent notamment ceux liés à la sécurisation et à l'entretien du chantier, à la prolongation des dispositions relatives à la gestion du projet et à la supervision technique, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de passation de marchés si le projet devait se poursuivre. Le coût mensuel de cette période transitoire pour le Fonds pour le bâtiment et le logement serait d'environ 11 000 dollars É.-U., montant destiné à couvrir les coûts contractuels, de supervision et de fonctionnement.
11. À compter de mars 2027, date à laquelle le projet de rénovation devait initialement s'achever, le Bureau ne disposera plus de crédits budgétaires pour couvrir les frais de location. Si le projet de rénovation devait être abandonné ou son achèvement, reporté au-delà de cette échéance, le Bureau devra trouver des ressources supplémentaires de l'ordre de 27 000 dollars É.-U. par mois pour financer la location d'autres locaux aussi longtemps que nécessaire.

12. À la suite de la résiliation du contrat, le Bureau a entrepris d'examiner, en consultation avec le pays hôte, les options stratégiques envisageables concernant l'avenir des locaux. Il présentera au Conseil d'administration, à sa 359^e session (mars 2027), les options réalisables, accompagnées d'une proposition de plan stratégique aux fins de leur mise en œuvre.

► Point sur les locaux de l'OIT à Islamabad

13. À sa 356^e session (mars-avril 2026), le Conseil d'administration a pris note des informations communiquées par le Bureau concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des travaux urgents devant être effectués à titre prioritaire dans les locaux appartenant à l'OIT à Islamabad, ainsi que sur l'état d'avancement du projet principal de rénovation.

Travaux urgents

14. Les travaux urgents ont débuté en mars 2026 et s'achèveront au mois de novembre en raison de retards dans le processus d'approbation et d'installation du transformateur. Les derniers essais sur site et la mise en service sont prévus pour décembre 2026, avant le lancement du projet de rénovation principal. Les travaux de génie civil relatifs au transformateur, au réservoir de carburant souterrain et à l'installation des câbles sont en cours, tandis que les tableaux basse tension, le générateur et le réservoir de carburant souterrain ont été livrés après avoir fait l'objet d'essais concluants en usine.

Projet de rénovation principal

15. En ce qui concerne le projet de rénovation principal, la procédure de passation de marchés pour la sélection de l'entreprise principale a été lancée en juillet 2026 et devrait être finalisée d'ici au mois d'octobre. Les travaux devraient débuter en novembre 2026.

Stratégie de relocalisation

16. Le Bureau a procédé à une étude sur les possibilités de réinstallation pendant la durée des travaux de rénovation, en envisageant différentes options (locaux commerciaux ou résidentiels, modalités de travail hybrides ou à distance) au regard de critères d'ordre opérationnel, sécuritaire, réglementaire et financier.
17. À la suite de cette évaluation, le Bureau de pays de l'OIT pour le Pakistan a trouvé et obtenu des locaux temporaires appropriés, dont le choix a été approuvé par le Trésorier et contrôleur des finances, et procède actuellement au déménagement de ses services en vue des travaux de rénovation. Cette solution temporaire permettra au Bureau de pays d'assurer la continuité de ses activités et de ses programmes sans interrompre son appui aux mandants, conformément aux priorités définies dans le Programme par pays de promotion du travail décent.

Comité de liaison

18. Le Comité de liaison s'est réuni en avril 2026 et a approuvé la participation de l'Autorité chargée du développement de la capitale (CDA) aux prochaines réunions afin de faciliter l'obtention des autorisations nécessaires au projet. Les autorisations requises pour les travaux urgents ont été obtenues, tandis que la coordination avec la CDA se poursuit concernant le projet de rénovation principal.

Coûts du projet et calendrier des travaux

19. À ce stade, le projet respecte le budget prévu. Toutefois, le coût et le calendrier des travaux seront actualisés après réception et analyse des offres techniques et commerciales relatives aux travaux de construction.
20. Le Bureau fera le point sur l'état d'avancement des projets à la 359^e session (mars 2027) du Conseil d'administration.